



## **Procès-verbal de la séance** **du Conseil Municipal**

**Lundi 1<sup>er</sup> juillet à 19h30**

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, et le premier du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Pierre-Yves PERRACHON

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT (arrivée à 20h21), Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Gaël FROMENTÉ (pouvoir à Gilles SAUNIER), M. Carlos ESTEVES.

Le quorum est atteint.

Le Maire accueille les membres du Conseil Communal des Jeunes à l'occasion de ce dernier Conseil Municipal de l'année scolaire. Il leur souhaite la bienvenue et une bonne séance. Il rappelle également que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Il demande ensuite aux conseillers l'inscription à l'ordre du jour d'un point concernant l'ouverture d'un poste d'animateur à temps non complet pour la rentrée scolaire. Il n'y a pas d'opposition de la part des conseillers.

Il donne ensuite la parole à Gilles GARNIER, Directeur du Développement et du Patrimoine à Mâcon Habitat, pour la présentation aux conseillers du projet d'aménagement de la maison Campos au centre de la commune.

En introduction, Gilles GARNIER rappelle aux conseillers que la commune a racheté en 2020 la « maison Campos » située en plein centre de la ville pour un projet d'aménagement d'un local commercial et de logements.

Mâcon Habitat a été désigné assistant à maîtrise d'ouvrage et le cabinet Haus Architectes, maître d'œuvre, ici présent.

Amandine THIMON, architecte, poursuit par la présentation du projet d'aménagement. 2 scénarii sont proposés :

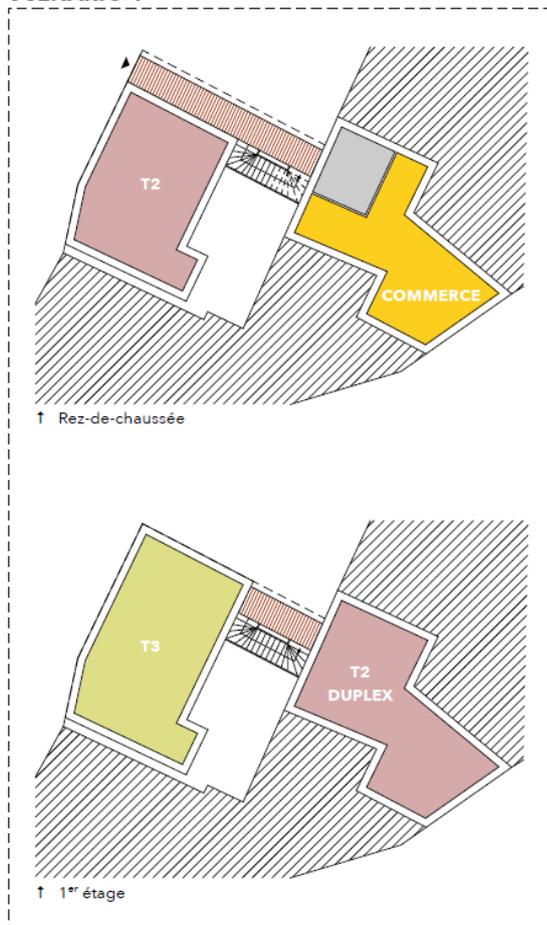
#### Scénario n°1

- La création d'un espace commercial ;
- Un logement T2 en rez-de-chaussée ;
- A l'étage, un logement T3 et un T2 duplex.

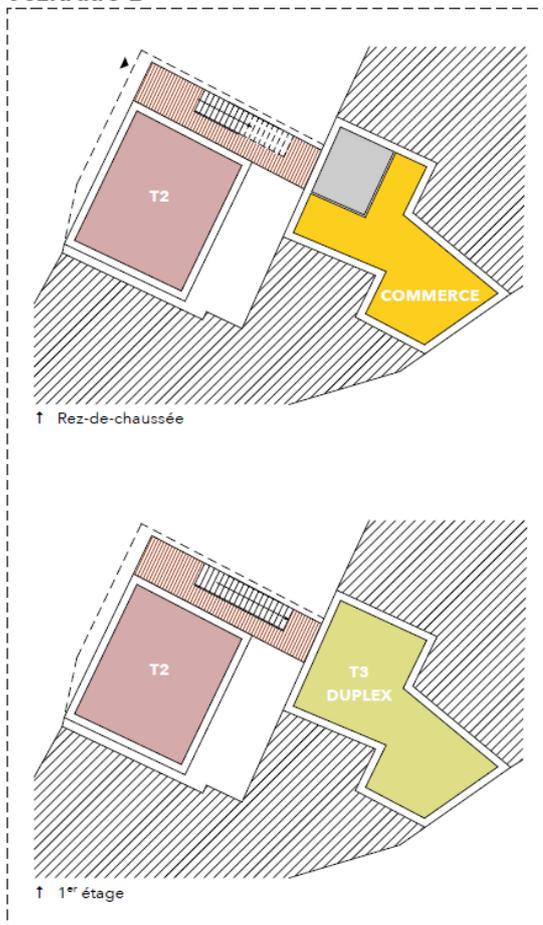
#### Scénario n°2 :

- La création d'un espace commercial ;
- Un logement T2 en rez-de-chaussée ;
- A l'étage, un logement T2 et un T3 duplex.

SCENARIO 1



SCENARIO 2



L'intérêt du scénario n°2 réside en un alignement de la façade avec le pignon au Sud, proposant une solution plus rationnelle, moins coûteuse que de suivre le décroché existant, et permettant d'élargir l'impasse d'accès aux logements tout en la rendant plus lumineuse.

Le scénario n°2 est retenu.

Bernard PETIT demande si des places de parking sont prévues dans le projet. Le Maire répond que ce n'est pas une obligation du moment que des places existent à proximité immédiate. Philippe LOURENCO fait remarquer qu'il existe des places de parking partout autour dans le Bourg.

Franck BARRET demande s'il est prévu de conserver une partie de l'escalier existant car il présente un certain intérêt. Haus Architecte répond par l'affirmative. Une attention y sera portée

même s'il est question de rendre l'espace commercial accessible par le biais d'une rampe qu'il est facile d'intégrer à cet endroit.

Brigitte GUILLAUME demande si les logements pourront être classés sociaux. Le Maire rappelle que la commune est maître d'ouvrage du projet et qu'elle n'a plus le droit de créer des logements sociaux en son nom.

Il y a une différence de niveau actuel entre le local de la fleuriste et le futur local commercial, qu'il faudra combler. La fleuriste a des problèmes de stockage et de préparation et elle souhaite disposer de ce local en plus de celui qu'elle occupe actuellement. Il faut pouvoir tout anticiper et envisager plusieurs cas de figure, dont celui-ci.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Pierre-Yves PERRACHON comme secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2024**

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2024.

### **3. Compte rendu des réunions et commissions**

- ✓ Commission communication, vie associative et culture du 6 juin
- ✓ Commission économie, commerce et développement durable du 19 juin
- ✓ Commission d'appel d'offres du 25 juin
- ✓ CCAS du 26 juin

Philippe LOURENCO revient sur la distribution des bons aînés qui ne permet plus d'être au contact des aînés. Ces derniers aiment qu'on prenne de leurs nouvelles, comme c'était le cas auparavant au travers des visites qui étaient rendues au moment de la distribution des colis à domicile ; Pour déceler les situations de précarité, etc. Les aînés sont en manque de contact. Le Maire dit que cela a fait l'objet d'un vote en Conseil Municipal. La décision a été prise collectivement.

Sandrine JAILLOUX rappelle les objectifs intergénérationnels du projet social de la commune. Bulle de Vie prépare beaucoup d'activités à leur destination. On ne les oublie pas.

Séverine GUILLOUX complète en précisant que la confection des colis prenait toute 1 semaine et les élus étaient de moins en moins disponibles pour le faire.

Le Maire fait remarquer que le système de bons leur permet de conserver une vie sociale en les incitant à côtoyer les commerçants qui participent à l'opération.

Le CCJ fait aussi beaucoup d'actions en direction des aînés.

Josiane MOULIN évoque le fait que l'on connaît les personnes qui n'utilisent pas les bons. On peut les interroger directement.

Le Maire va demander la liste de ceux qui ne les consomment pas.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

### **4. Ressources humaines : mise à disposition d'un agent à MBA**

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire les lieux d'accueil enfants-parents publics existants ou à créer,

VU le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune de La Chapelle de Guinchay à MBA pour son LAEP,

VU la délibération du Bureau Permanent de MBA en date du 29 mai 2024 approuvant la convention et autorisant son Président à la signer,

Considérant l'intérêt que représente la mise à disposition d'un professionnel de notre centre social communal au LAEP,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE la convention de mise à disposition individuelle au LAEP de La Chapelle de Guinchay conformément au projet joint en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

## **5. Acquisition d'un terrain indivision Granados Gonzales Revenu aux Burriers**

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,  
Vu le projet d'élargissement d'un chemin rural aux Burriers pour en améliorer l'accessibilité,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- ✓ APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées G1149 et G1151 à l'euro symbolique, pour une contenance totale de 15ca, à l'indivision Granados, gonzales, Revenu,
- DESIGNER Maître GUILLERMIN à l'effet de rédiger l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte.

## **6. Accueil de loisirs et périscolaire du mercredi : participation des communes**

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Le 11 juin dernier, la commune a reçu les communes environnantes qui ont signé une convention de participation financière aux frais d'accueil de leurs enfants au centre de loisirs et périscolaire du mercredi.

Cet accord permet à leurs familles de bénéficier d'une priorité d'inscription face aux communes non signataires et à La Chapelle de Guinchay de ne pas supporter à elle seule la charge de son service extrascolaire accueillant des enfants extérieurs.

Toutefois, le bilan présenté lors de cette réunion montre que les dépenses de notre commune augmentent et que leur participation doit évoluer.

Cela n'a pas appelé de remarques particulières de ces communes.

Sandrine JAILLOUX se dit satisfaite que les communes aient adhéré à cette évolution de participation.

Le Maire dit qu'elles l'ont très bien compris que les coûts puissent évoluer et il leur avait annoncé à l'époque qu'il préférerait leur soumettre une augmentation progressive plutôt qu'une augmentation d'un seul coup.

Pierre-Yves PERRACHON demande combien d'enfants extérieurs en bénéficient ? En proportion, Sandrine JAILLOUX lui répond que 30% des enfants accueillis sont des extérieurs à La Chapelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le fonctionnement et la capacité de l'accueil de loisirs et périscolaire du mercredi permettant à ce service municipal d'accueillir des enfants venant de l'extérieur de la commune,

Vu la participation demandée aux communes signataires d'une convention permettant à leurs familles de pouvoir bénéficier d'une priorité d'inscription en cas de place disponible,

Vu le projet de convention figurant en annexe,

Considérant que la commune de La Chapelle de Guinchay ne saurait supporter à elle seule la charge du service qu'elle rend à la population dont une partie n'est pas chapelloise,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- FIXE le coût de participation des communes signataires de la convention à 12€ par enfant par jour ;
- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes souhaitant s'inscrire dans cette démarche, selon le modèle figurant en annexe.
- IMPUTE la recette correspondante au budget de la commune.

## **7. Bulle de Vie : fixation du tarif de l'activité couture**

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Sandrine JAILLOUX précise que cette activité se déroule sur une année scolaire de septembre à juin.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°34/2022 et 70/2022 en date du 2 mai 2022 et 7 novembre 2022 portant sur les tarifs des activités de Bulle de Vie en vigueur,

Considérant qu'il convient de faire évoluer les tarifs des activités de Bulle de Vie à partir de la rentrée prochaine,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs de l'activité couture proposée par Bull de Vie à 240€ annuels par participant.

DIT que ce nouveau tarif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **8. Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'évolution de la commune et l'adaptation des moyens humains nécessite la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet ;

Le rapporteur entendu,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- DECIDE d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 11/35<sup>e</sup>;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

## **9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

PAS DE DECISIONS

## **10. Agenda et informations du mois**

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Le Maire remercie les conseillers pour leur présence aux élections européennes du 9 et législatives du 30 juin. Lors de ce tour de scrutin, il y a eu dans la commune 67,59% de participation. Les résultats à La Chapelle sont les suivants : Rachel DREVET 44,50% (907 voix), Benjamin DIRX 29,20% (595 voix), Jean-Luc DELPEUCH 18,74% (382 voix), Jean-Philippe BELVILLE 5,05% (103 voix), Jean-Armand ROY 1,52% (31 voix), Christophe SPRINGAUX 0,98% (20 voix)
- Il remercie ensuite les conseillers pour leur présence à la cérémonie du 18 juin et au barbecue du personnel le 13 juin
- La commune a reçu un courrier de la Préfecture de Région relatif aux traitements obligatoires contre la cicadelle, insecte vecteur de la flavescence dorée. Guillaume BOUCHACOURT explique ce qu'est la cicadelle, vecteur d'une maladie avec 3 traitements obligatoires pour éradiquer la flavescence dorée. Les traitements ne sont pas CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), précise Gilles SAUNIER. Brigitte GUILLAUME demande si cela est bien encadré par la Préfecture. C'est le cas. Guillaume BOUCHACOURT précise que toutes les vignes de la commune sont traitées, pas des parcelles en particulier. Martine CHAMPALE demande si la grêle a fait des dégâts dans la commune. Pour les agriculteurs et viticulteurs, pas dramatique, mais pour les arboriculteurs, si.
- Le Maire signale une pêche d'inventaire qui s'est déroulée le 25 juin à 8h dans la Mauvaise.
- La commune a reçu un mail du Ministère des Armées qui nous transmet un rapport parlementaire dressant un état des lieux de la Défense de nos territoires et préconise un certain nombre de mesures fort intéressantes. L'action de la délégation militaire dans le département tâche de s'inscrire dans une dynamique, avec trois exemples significatifs que sont le développement des classes à option Défense qui en 4 ans est passé de 3 classes à 20 pour la rentrée 2024, le développement de l'accompagnement des entreprises travaillant pour la Défense avec une prochaine journée Entreprises-Défense 71 (JED71) en lien avec la CCI et les acteurs de la formation professionnelle le 1<sup>er</sup> octobre prochain à Macon et enfin l'organisation d'un grand évènement de rayonnement à Chalon sur Saône les 20 et 21 juin 2025, 4<sup>e</sup> édition des Journées Départementales des Armées ; Objectif 20 000 visiteurs.
- La Préfecture nous a adressé une campagne de recrutement au métier de Gardien de la Paix : affiche avec inscription au concours jusqu'au 22 juillet 2024.
- Accueil de Mademoiselle ERASLAN en stage à Bulle de Vie du 01/07 au 02/08. Stage GRETA en assistante administrative.
- Renseignements pris, pour que le policier reprenne la vérification des achèvements de travaux, il faut :
  - Un agrément avec prestation de serment auprès du TI de Macon ;
  - Un arrêté municipal de commissionnement urbanisme ;
  - Suivre la formation « Contentieux Pénal à l'Urbanisme » avec le CNFPT.
- Compte-rendu suite réunion avec le Directeur de l'Eclat du Morvan le 18 juin en mairie. Un point a été fait sur les prestations restant à réaliser et celles qui ont été mal faites. Le PDG a eu ensuite l'occasion de s'excuser en présence des agents municipaux et a proposé un nouveau plan d'action qui a été accepté.
- Rendez-vous avec Madame PONTIUS avec Franck BARRET et Alain JOSEPH sur l'état de la route des Bouttières, et des fossés qui ne sont pas faits. 20% seulement de cette route se situe à La Chapelle de Guinchay et ils sont en bon état. Philippe

LOURENCO souligne l'ignorance de certains élus de l'appartenance de la route des Bouttières à Saint Symphorien pour les 80% restants.

- Rendez-vous pris avec Madame SIFFERT à propos d'un terrain route des Deschamps. Elle ne peut pas aller sur son chemin car la servitude lui permettant d'y accéder apparaît nul part. Cela n'est pas du ressort de la mairie, mais du notaire pour régularisation de la mention. De plus, un poteau posé par le SYDESL se trouve en plein milieu du chemin en question, l'empêchant d'accéder à son terrain.
- Remerciements de l'amicale des donneurs de sang pour l'attribution d'une subvention en 2024
- Remerciements de la famille JOSEPH à l'occasion du décès de la maman d'Alain
- Remerciements de Florence DUMAS du Pré de la Maison suite à la pause par la commune d'un panneau « voie sans issue ».
- Point ressources humaines fait par le Maire. Karine FRANCOZ bénéficie d'une intégration directe de la filière technique vers la filière animation suite à son obtention du BPJEPS pour occuper le poste de responsable de l'ALSH et des Ados à la rentrée. John PLASSARD, lui, bascule de la filière animation à la filière technique pour son intégration au Centre Technique Municipal. Claudie SANGOUARD deviendra la responsable du mercredi et le maître d'apprentissage du CPJEPS que la commune reçoit à la rentrée. Du fait du départ de John aux services techniques, Nathan DAILLY le remplace au Secteur Ados. Toutes ces personnes ont été reçues en entretien et se sont vues remettre leurs nouvelles fiches de poste. Ce soir, au cours de la séance, vous avez créé un poste, permettant à la commune de nommer titulaire Priscilia AUBLANC en animation les mercredis et pendant les vacances, à raison de 11/35<sup>e</sup>. En ce qui concerne les ATSEM, Carine JOSEPH bénéficiera d'une disponibilité pour convenance personnelle à temps complet selon son souhait et Mélanie MENEZES poursuit son travail à temps partiel. Claudine GUILLON et Corinne RAVAT poursuivent leurs remplacements. Pour le poste d'assistante RH / urbanisme, la phase de recrutement est terminée et a donné lieu à la sélection d'une candidate, Rose-Laure VITTE, qui a accepté le poste. Nous allons également lancer l'offre pour le recrutement d'une personne au poste évènementiel. En mairie, le départ de Grégory LEGEAI en comptabilité, remplacé par Rémi LORAIN.
- L'ADS de MBA prend en compte les dossiers d'urbanisme de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet
- Remise en location de l'appartement à la Maison de Pays + un garage à 700€ mensuels. Un pompier volontaire est intéressé. Visite à prévoir.
- La commune a déposé une demande de subvention via le PETR aux territoires en action pour la rénovation énergétique du boulodrome. Vérification de l'éligibilité en cours.
- Travaux au foot : malfaçon au niveau du drain réalisé l'an dernier. L'entreprise Guinot intervient pour corriger.
- MBA a fait livrer les 18 arceaux vélos vendredi après-midi
- Classement ZRR (zone de revitalisation rurale) de la commune. La Préfecture nous notifie le maintien de la commune en ZRR, apportant notamment des aides fiscales à l'implantation d'entreprises et commerces
- Publication du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Gendarmerie : 48 dossiers ont été retirés

- Publication du marché de rénovation énergétique du boulodrome : 99 dossiers ont été retirés. François COLLOVRAY alerte sur la santé financière des entreprises. Il faut être vigilant sur ce point en ce moment.
- Horaires d'été de la mairie : du 29 juillet au 30 août, la mairie reste ouverte au public de 8h30 à 12h. Elle sera fermée, ainsi que Bulle de Vie, le vendredi 16 août.
- Le 10 mai 2025, La Chapelle de Guinchay sera ville étape du Circuit cycliste de Saône-et-Loire. Il s'agit de l'antichambre des professionnels.

## 11. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX annonce la réunion de la commission 3S du 1<sup>er</sup> août, avec notamment une délibération à venir en septembre pour la création d'un tarif séjour randonnée pour les seniors.

Didier PIN revient sur la manifestation du FLAC le 23 juin. Il a participé à « l'arbre à danser » autour de danses folkloriques. Journée conviviale. Le marché nocturne s'est déroulé ce vendredi 28 juin. La météo a évolué en alerte événement grave, ce qui a découragé certains exposants et le public.

Stéphanie ARQUÉ fait le compte-rendu des différentes assemblées générales. L'AG de la Country s'est déroulée le 15 juin. Ils comptent 40 adhérents, proposent 4 niveaux de cours, organisent un mini bal à chaque vacance, participent au marché de Noël, font un bal solidaire en novembre au profit de la section pédiatrique du Centre Léon Bérard. Ils ont récolté 1 436€ suite au bal solidaire. La licence coûte 148€ pour la fédération. Poursuite de leurs activités en 2024 L'AG du CRU running s'est déroulée le 19 juin. Ils ont 153 adhérents dont 56 nouveaux, ont des sections différentes, 100 adhérents pour le running, 35 pour le CrossFit, 40 pour la marche. Ils font des sorties trail dont 1 par mois en dehors de la commune, participent à différentes compétitions, organisent des sorties à thème et 1 sortie week-end. Leur vente gastro a permis la vente de 700 parts de quenelles, la rando trésor a réuni 310 participants et le tour des Crus, 948 participants en 2023. 12K€ ont pu être versés à l'association « Noah de coco » et 150 bénévoles sont présents sur la manifestation, le bilan est positif. Le Conseil d'Administration compte 16 personnes et le départ de Carlos ESTEVES est à souligner pour l'arrivée de Philippe LOURENCO. L'année prochaine, le CRU fête ses 10 ans. La participation est de 40€ par an pour adhérer. L'association « Enzo notre petit guerrier » sera l'association qui recevra le don cette année. Pour la course du 22 septembre, les inscriptions sont ouvertes aujourd'hui. Samedi dernier, s'est déroulée l'AG de « Jules Chauvet » qui regroupe 30 adhérents. Une affiche et un logo ont été recréés avec une agence de communication. Il y a la parution d'une BD sur Jules CHAUVET en dépôt à « Parlons vins », chez Loron, le bureau de tabac et l'OTC de Mâcon. Le bilan financier est positif et ils ont comme projet l'inauguration d'une salle de dégustation à l'institut Val Morel de Villefranche.

Isabelle GIL informe les conseillers qu'elle a participé à l'assemblée générale de la Gym Volontaire le 22 juin dernier. Pour l'année 2023/2024, l'association avait 93 adhérents (82 adultes et 11 enfants), soit 27 nouveaux adhérents par rapport à l'an dernier. La communication faite au forum des associations et par le biais de flyers a contribué à attirer ces nouveaux adhérents. L'animateur qui proposait les cours depuis plus 10 ans a pris sa retraite. Ce départ a pesé sur les comptes de l'association (cotisations Urssaf). Il a été

remplacé par une nouvelle animatrice (Sylvie) qui propose des cours collectifs. Présente à l'assemblée générale, l'animatrice a exprimé sa satisfaction de la complicité nouée avec les adhérents et d'avoir vu leurs progrès au cours de l'année. Le bilan financier de la Gym Volontaire est positif de 526 €. Le tarif des cours proposé sera augmenté de 5€ à la rentrée. La reprise est prévue le 2 septembre 2024. Il est envisagé de proposer un cours de stretching en soirée à la rentrée prochaine. L'association sera présente au Forum, et fêtera ses 25 ans d'existence.

Isabelle GIL a confirmé le soutien de la Municipalité auprès des associations chapelloises et informé de la publication prochaine du guide des associations.

Philippe LOURENCO évoque la situation de Monsieur PERCHET aux Blémonts, un problème d'infiltration. Le Maire est intervenu en tant que Vice-président de MBA, et il répond que tout est contrôlé, il n'y a aucun souci. La vidéo qui est évoquée par Philippe ne doit pas être récente. Le Maire dit qu'il s'agit avant tout d'un problème de voisinage, la situation n'est pas simple. Ce n'est plus du ressort de la mairie.

Franck BARRET dit que le conciliateur est le dernier recours.

Pierre-Yves PERRACHON suggère que soit posé un drapeau français du côté de la nouvelle entrée de la mairie. Il demande où en est la situation de la Maison de Pays. Le Conseil a délibéré récemment pour qu'elle soit louée en salles de réception.

Alain JOSEPH

- Avancement des travaux du Crédit Agricole. Les OPR (opérations préalables à la réception) vont se faire cette semaine. La 1<sup>ère</sup> semaine de septembre est prévue la réouverture. Le DAB (distributeur de billets) sera remis en place avant. En ce qui concerne les façades, le pignon côté Ouest commence à cloquer et il sera repris pour 4 900€.
- Retour sur la réunion avec Demeures Access (projection) pour son projet d'aménagement. Franck dit que la voirie créée va ne servir qu'à eux et regrette que le projet ne tienne pas compte de l'aménagement futur autour. Brigitte GUILLAUME dit que les boîtes aux lettres sont sur le chemin qui appartient au Clos de Belleverne. François COLLOVRAY précise qu'il ne faudra pas perdre de temps si la commune demande à Demeure Access le changement de nom du lotissement car ça fait trop de lieux appelés « Belleverne » alentour.

Sandrine JAILLOUX annonce le départ d'Hélène TRINCAT du groupe scolaire et d'une professeure des écoles, Madame DESCOMBES.

Demain matin, comme depuis 4 ans, un cadeau de fin d'année sera offert aux CM2. Il s'agit cette année d'un bon d'achat Cultura.

Des courriers ont été adressés à l'inspectrice d'académie de Saône-et-Loire pour les effectifs au collège (classes surchargées) et une demande d'ouverture de classe pour la primaire. 419 enfants sont attendus à la rentrée et les décomptes ne se feront pas avant car la carte scolaire est en statu quo pour des questions de réserve électorale. Nous ne saurons que le 3 septembre. C'est une première qui a eu lieu, à la demande des personnels de la cantine, périscolaires et animation, les futures petites sections sont venues découvrir le restaurant scolaire. Pendant 2h la semaine dernière, les petits sont venus visiter la cantine avec leurs parents. La fête de l'été est reportée au 19 juillet à Bulle de Vie. Les remerciements aux bénévoles et intervenants de Bulle de Vie se déroulent ce vendredi. Enfin, elle donne lecture du courrier de remerciements d'une maman de l'action de la commune en faveur de l'enfance et familles.

Franck BARRET évoque le traitement des herbes du cimetière, fait par une entreprise qualifiée et certifiée. Autour du parking en bas de la mairie également. Cela a été fait dans l'urgence pour répondre à l'exigence.

Le Maire revient sur le restaurant scolaire en précisant que du moment que la commune propose des menus respectant les dispositions de la loi EGALIM, l'aide de l'Etat est supérieur de 1€ par repas.

Il annonce les commémorations du 14 juillet et des Journets le 28 juillet.

Il souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances d'été et suspend la séance pour laisser la parole au Directeur Général des Services qui fait le compte-rendu de la journée de cohésion qui s'est déroulée le 19 juin au Château des Broyers. C'est une première à laquelle a adhéré tout de suite la Municipalité, et ils en sont remerciés. Cela impliquait la fermeture de tous les services municipaux pour que tous les agents se retrouvent autour d'activités tout au long de la journée. L'idée était de mixer les services pour que chacun puisse faire connaissance et passer du temps ensemble, temps que l'on ne peut pas prendre habituellement du fait de contraintes différentes selon les métiers et le lieu d'affectation.

Le déjeuner a été pris tous ensemble sur place.

Il remercie la commune de ce moment très convivial.

**Séance levée à 21h45**



## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

### **Liste des délibérations examinées lors de la séance**

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
60/2024	Désignation du secrétaire de séance
61/2024	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2024
62/2024	Ressources humaines : mise à disposition d'un agent à MBA
63/2024	Acquisition d'un terrain indivision Granados Gonzales Revenu aux Burriers
64/2024	Accueil de loisirs et périscolaire du mercredi : participation des communes
65/2024	Bulle de vie : fixation du tarif de l'activité couture
66/2024	Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

<b><i>Nom et prénom</i></b>	<b><i>Fonction</i></b>	<b><i>Emargement</i></b>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Pouvoir à Gilles SAUNIER
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
<u>MOUNIER Christiane</u>	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	

